

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable Eric Cook propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de lui faire subir la 3^e lecture à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

LA PENSION DU SERVICE PUBLIC

BILL MODIFIANT CERTAINES LOIS—AUTORISATION D'IMPRIMER LE COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

L'honorable M. Taylor, au nom de l'honorable Salter A. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, dépose le rapport suivant du comité portant sur le bill C-97, loi modifiant certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada:

Le comité demande l'autorisation de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations sur ce bill.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudiera-t-on ce rapport?

L'honorable M. Taylor: Je propose, avec le consentement du Sénat, que le rapport soit adopté dès maintenant.

(Le rapport est adopté.)

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. Taylor, au nom de l'honorable M. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, fait rapport que le comité, ayant examiné le bill C-97 qui vise à modifier certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada, l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

(Le rapport est adopté.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable M. Cook propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 3^e lecture lors de la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je propose qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui, le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 18 mai 1965, à huit heures du soir.

(La motion est adoptée.)

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LE COMITÉ DES FINANCES AUTORISÉ À EXAMINER ET À FAIRE RAPPORT

L'honorable John J. Connolly propose, conformément à l'avis de motion:

Que le comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1966, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentées au Sénat, et à faire rapport à ce sujet;

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins, de faire produire des dossiers et des documents, et de siéger durant les séances et les ajournements du Sénat; et

Que le quorum dudit comité soit réduit à sept membres.

—Honorables sénateurs, la motion s'explique d'elle-même, et je crois que tous les sénateurs y souscrivent. Comme le sénateur Aseltine l'a signalé précédemment lorsqu'une motion semblable a été présentée, il n'en a pas toujours été ainsi.

On me dit qu'en 1943, pour la première fois, les crédits ont été déferés à un comité permanent du Sénat et qu'alors on a longuement débattu l'à-propos de confier une telle étude au Sénat, comme le proposait la motion. Il en a été décidé ainsi, cependant, et l'étude fut entreprise.

La même procédure a été suivie de nouveau en 1950, alors qu'une autre proposition, de portée assez générale, a donné lieu à la même décision. Depuis lors, le principe tendant à l'adoption d'une motion de ce genre est admis d'une façon générale, et on reconnaît que le Sénat a raison de procéder de la sorte.

Depuis 1950, les prévisions budgétaires ont été déferées au comité permanent des finances à sept occasions. Plusieurs sénateurs se souviendront de l'étude sur l'inflation faite en 1959. A chaque séance du comité, des témoins étaient convoqués, ces documents étaient présentés et examinés et on étudiait à fond les questions. Ces études ne portaient